

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE MARANGE-SILVANGE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 29 mai 2017

Conseillers élus : 15

Date de convocation : 23 mai 2017

En exercice : 15

Présents : 11

Pouvoirs : 3

Absents non excusés : 1

Absents excusés : 3

Etaient présents : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; Mme Samira BEN SLIMA ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Julie LAFFAYE ; Mme Véronique THILL ; Mme Enza BAROTTE ; M. NEVEUX Claude ;

Etaient absents excusés : Mme Cindy DOS REIS a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO a donné procuration à M. Christian FORFERT ; M. Nicolas ROQUEL a donné procuration M. Dominique WEYANT ;

Etaient absents non excusés : M. IMBS Gérard ;

Secrétaire de séance : Mme BAROTTE Enza ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 03 avril 2017.

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DELIB 5.7-165/2017 : Commission Locale d'évaluation des charges transférées rapport du 09 mai 2017

Après avoir lu le rapport, le Conseil municipal,

VU les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

CONSIDERANT le rapport de la CLECT réunie le 09 mai 2017 proposant qu'au titre des charges transférées liées :

- Au Syndicat Mixte d'Etude et d'Aménagement des Friches Industrielles, les attributions de compensation des communes ci-après soient diminuées comme suit :

Hagondange : 33 174 €

Maizières Les Metz : 48 998 €

Talange : 22 496 €

- A la compétence Gens du Voyage (Syndicat Mixte d'Aménagement d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage et Aire d'Accueil de Mondelange), les attributions de compensation des communes de Maizières Les Metz, Talange et Mondelange ne soient pas diminuées.

A compter du 1er janvier 2017, les attributions de compensation desdites communes s'établissant ainsi comme suit :

Hagondange : 3 530 529 €

Maizières Les Metz : 3 942 675 €

Mondelange : 1 680 210 €

Talange : 1 247 272 €

APPROUVE le rapport de la CLECT réunie le 09 mai 2017.

VOTES : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le 31 mai 2017 et sa publication le 31 mai 2017 ;

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 30/05/2017

Mme Le Maire, N.ROUSSEAU

Accusé de réception en préfecture

057-215705112-20170529-2017DEL165-DE

Reçu le 06/06/2017

